

TABLEAU DES COTISATIONS 2017-2018

Pour les adhésions de : Juillet, Août et Septembre 2017.

La cotisation sera valide jusqu'au 31 mars 2018.

Frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre

Montant	Taxes	Sous-total
75 \$	11.23 \$	86.23 \$

Frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre *

Montant	Taxes	Sous-total
55 \$	8.24 \$	63.24 \$

Ainsi que la cotisation à payer selon votre statut:

	Montant	Taxes	OPQ	Sous-total	Total à payer incluant les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre	Total à payer incluant les frais relatifs à la réinscription au tableau de l'Ordre
2 Cotisation régulière	342 \$	51.21 \$	27.00 \$	420.21 \$	506.44 \$	483.45 \$
2 Cotisation sans emploi (depuis au moins 8 mois sans travail - AVEC PREUVE)	214 \$	32.05 \$	27.00 \$	273.05 \$	359.28 \$	336.29 \$
2 Cotisation finissant 2 (A2015 ou H2016) **	254 \$	38.04 \$	27.00 \$	319.04 \$	405.27 \$	382.28 \$
2 Cotisation finissant 1 (A2016 ou H2017) **	160 \$	23.96 \$	27.00 \$	210.96 \$		
2 Cotisation aux études à temps plein (avec preuve)	186 \$	27.85 \$	27.00 \$	240.85 \$	327.08 \$	304.09 \$

Important:

- 2 Possibilité de modalités de paiement sans frais ni intérêts.
- 2 Les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre doivent être payés séparément et ne sont pas remboursables.
- 2 Les cotisations professionnelles sont déductibles d'impôts.

* Pour les anciens membres T.P. ou T.Sc.A. seulement. Ne s'adresse pas aux anciens étudiants affiliés à l'Ordre.

Les Finissants 1 n'ont pas à payer les frais relatifs à l'inscription au tableau de l'Ordre. Nous tenons compte de la dernière session étudiée pour définir le statut de finissant.

** A = Session d'Automne ; H = Session d'Hiver